

Extrait d'acte de naissance

Réserve citoyenne de défense et de sécurité

Mis à jour le 08 juin 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La réserve citoyenne est composée de personnes volontaires pour contribuer au renforcement du lien entre la Nation et les forces armées. Si vous souhaitez en faire partie, vous devez remplir certaines conditions de nationalité et d'âge notamment. La participation à la réserve citoyenne n'ouvre droit à aucune forme de rémunération ou d'indemnisation.

Activités principales

La réserve citoyenne mène prioritairement des actions de sensibilisation et de soutien en direction :

- des collectivités locales (notamment par l'intermédiaire des élus municipaux *correspondants Défense*),
- du monde de l'éducation,
- du monde de l'entreprise,
- de la jeunesse (notamment par l'intermédiaire des "réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté").

Conditions à remplir

Pour participer à la réserve citoyenne vous devez être :

- de nationalité française,
-

âgé de 17 ans au moins,

- en règle envers le service national,
- exempte de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques, l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade (pour les militaires).

De plus, vous devez être agréé par l'autorité militaire en raison de vos compétences, de votre expérience ou de votre intérêt pour les questions relevant de la défense nationale.

Obtenir l'agrément

L'agrément est d'une durée de 3 ans renouvelable. Pour obtenir cet agrément, vous devez vous adresser à l'autorité de votre choix.

* **Cas 1** : Armée de l'Air

Vous devez fournir un dossier comprenant :

- une photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité,
- un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou un justificatif complet des services militaires effectués (si vous êtes concerné),
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un extrait de casier judiciaire,
- tout titre et diplôme universitaire ou professionnel.

Centre de contact : [Recrutement dans l'armée de l'air \(particuliers\)](#)

* **Cas 2** : Armée de Terre

Vous devez fournir un dossier comprenant :

-

une photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité,

- un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou un justificatif complet des services militaires effectués (si vous êtes concerné),
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un extrait de casier judiciaire,
- tout titre et diplôme universitaire ou professionnel.

Armée de terre - Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa)

<http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr/ou-nous-rencontrer>

*** Cas 3 : Cyberdéfense**

Vous pouvez intégrer la réserve au sein de la cyberdéfense.

La réserve de cyberdéfense recrute tout au long de l'année des spécialistes dans le domaine informatique, réservistes opérationnels ou citoyens. La réserve recherche différents profils (coordinateurs, experts, analystes, techniciens) à différents niveaux (étudiants en 1ère année en informatique à Bac+5).

Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public. En tant que bénévole, ils consacrent le temps qu'ils souhaitent et peuvent, à cette mission.

Les conditions générales pour devenir réserviste sont :

- avoir la nationalité française et résider en France ;
- avoir plus de 17 ans ;
- faire des études en informatique ;
- être en règle au regard des obligations du service national ;
- et ne pas avoir de casier judiciaire.

Centre de contact : Réserve de la cyberdéfense (particuliers)

*** Cas 4 :** Direction du renseignement militaire

Il s'agit d'apporter une expertise notamment en :

- langues étrangères (arabe, langues africaines, russe, chinois) ;
- géopolitique ;
- cyber, big data ;
- et sciences de l'ingénieur.

Centre de contact : Réserve au sein de la direction du renseignement militaire (particuliers)

*** Cas 5 :** Direction générale de l'armement

Vous pouvez intégrer la Direction générale de l'armement (DGA).

La DGA est responsable de la conception, de l'acquisition et de l'évaluation des systèmes qui équipent les forces armées.

Centre de contact : Réserve de la Direction générale de l'armement (particuliers)

*** Cas 6 :** Gendarmerie

Vous devez fournir un dossier comprenant :

- une photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité,
- un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou un justificatif complet des services militaires effectués (si vous êtes concerné),
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un extrait de casier judiciaire,
- tout titre et diplôme universitaire ou professionnel.

Centre de contact : Recrutement dans la gendarmerie (particuliers)

*** Cas 7 : Marine nationale**

Vous devez fournir un dossier comprenant :

- une photocopie de votre carte nationale d'identité en cours de validité,
- un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou un justificatif complet des services militaires effectués (si vous êtes concerné),
- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un extrait de casier judiciaire,
- tout titre et diplôme universitaire ou professionnel.

Marine - Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa)

<http://www.etremarin.fr/contactez-votre-cirfa>

*** Cas 8 : Service du commissariat des armées**

Vous pouvez intégrer le Service du commissariat des armées.

Il s'agit de participer à des missions militaires au sein d'une unité, d'un état-major ou d'un service ou apport de compétences en finances, droit, logistique, achats, etc. sur le territoire national et/ou à l'étranger.

Centre de contact : Réserve du Service du commissariat des armées (particuliers)

*** Cas 9 : Service des essences des armées**

Vous pouvez intégrer le Service des essences des armées.

Il s'agit de postes de tous niveaux dans le domaine :

- de l'approvisionnement ;
- du transport ;
-

du stockage ;

- de la distribution ;
- du contrôle de la qualité des produits pétroliers ;
- et de la maintenance des matériels pétroliers.

Centre de contact : Réserve du Service du commissariat des armées (particuliers)

*** Cas 10 : Service de santé des armées**

Vous pouvez intégrer le Service de santé des armées (SSA).

Les réservistes du service de santé des armées renforcent notamment :

- les centres médicaux des armées ;
- les hôpitaux ;
- les établissements du SSA ;
- et les opérationnels qui sont sur le terrain.

La réserve opérationnelle s'adresse à tous les professionnels de santé et les étudiants en sciences de la santé.

Vous pouvez vous informer :

Devenir réserviste du Service santé des armées - Points de contact

<https://www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr/index.php/docman-ssa/recrutementssa/124-contact-drssa/file>

Formulaire : Devenir réserviste dans le Service santé des armées : dossier de candidature (particuliers)

Les autorités militaires peuvent, éventuellement, vous recevoir afin d'obtenir des informations complémentaires sur votre motivation, vos qualifications et compétences professionnelles.

L'agrément mentionne :

-

votre identité,

- votre domicile au moment de la signature de l'agrément,
- le lieu et l'unité de votre rattachement,
- la qualité en laquelle vous êtes agréé,
- un rappel des sujétions attachées à la qualité de réserviste citoyen.

Affectation temporaire dans la réserve opérationnelle

En fonction des besoins des forces armées, l'autorité militaire peut faire appel aux volontaires de la réserve citoyenne pour affecter ceux qui le souhaitent dans la réserve opérationnelle (particuliers).

Un engagement à servir dans la réserve opérationnelle est alors souscrit.

Remboursement des frais

La participation à des activités au titre de la réserve citoyenne n'ouvre droit à aucune indemnité ou allocation.

Toutefois, en tant que collaborateur bénévole du service public, vous pouvez bénéficier du remboursement de vos frais de déplacement.

Pour en savoir plus

- Comment devenir réserviste ? - Information pratique - Premier ministre
- La réserve militaire - Information pratique - Ministère chargé de la défense
- Réservistes santé - Information pratique - Ministère chargé de la défense
- Service des essences des armées - Information pratique - Ministère chargé de la défense
- Réserviste au sein du service du commissariat des armées - Information pratique - Ministère chargé de la défense
- La réserve de la cyberdéfense - Information pratique - Ministère chargé de la défense

- [Devenir réserviste : foire aux questions](#) - Information pratique - Ministère chargé de la défense

Services et formulaires en ligne

- [Devenir réserviste dans le Service santé des armées : dossier de candidature](#)
- Formulaire

Où s'adresser ?

Réserve de la cyberdéfense

Par courriel

Accès aux [coordonnées](#)

Réserve au sein de la direction du renseignement militaire

Par courriel

Accès aux [coordonnées](#)

Réserve de la Direction générale de l'armement

Par courriel

Accès aux [coordonnées](#)

Réserve du Service du commissariat des armées

Par courriel

Accès aux [coordonnées](#)

Références

- Code de la défense : articles L4211-1 à L4211-8 - Règles générales sur la réserve
- Code de la défense : articles L4241-1 et L4241-2 - Définition de la réserve citoyenne
- Circulaire DEF/DCSCA/BGC/RES n°12631 relative aux modalités de recrutement, d'agrément et de radiation de la réserve citoyenne - Instruction relative à la réserve citoyenne du personnel géré par le service du commissariat des armées
- Arrêté du 10 mars 2008 relatif aux modalités d'accès à la réserve citoyenne



**Mairie
de Nargis**

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=F1189>